

Arrêté n °74 - 2026 du 7 mai 2026

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par L'entreprise SEDEM POSTEL, sise 33 quai de France à Rouen, en vue d'obtenir un arrêté de stationnement pour le déménagement, 17 rue des Douze Apôtres, le 05 juin 2026.

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise SEDEM POSTEL est autorisée à occuper les places de stationnement situé devant le 20 et 22 rue des Douze Apôtres, afin de stationner le camion de 26T pour le déménagement.

Article 2 : L'entreprise SEDEM POSTEL s'engage à informer les habitants de la rue des Douze Apôtres de ne pas stationner sur les places situées au 20 et 22 le jours indiqué dans le présent arrêté.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : Monsieur VENIANT, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bacqueville-en-Caux,
Le 7 mai 2026

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

